

L'Echo du Nord

DE ROUBAIX-TOURCOING

Pour apaiser l'angoisse des locataires expulsés

L'inspecteur intervient auprès du Ministre des Régions libérées

Leon EscOFFIER, député du Nord a adressé par la lettre suivante à M. le Ministre des Régions libérées :

Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de vous signaler tout particulièrement la situation lamentable qui est faite à presque tous les locataires et principalement aux ouvriers de notre département, la suite d'expulsions obtenues à la requête des propriétaires.

Ces malheureux vont se trouver sans que l'on leur ait rien fait.

On a fait tout souffrir pendant quatre années de guerre, sans que l'on ait rien fait pour leur donner un logement, et maintenant on leur fait perdre tout ce qu'ils ont acquis pendant la guerre.

Je viens, en conséquence, vous demander si vous ne pouvez pas leur faire obtenir un logement, ou au moins leur faire obtenir un logement provisoire, ou leur faire obtenir un logement définitif.

Je me permets de vous donner une double suggestion : Vous pourriez entrer en relations avec votre collègue de la Justice et avec votre collègue de l'Intérieur, pour connaître les besoins auxquels il faut pourvoir.

D'autre part, dans certaines villes, il faut peut-être possible à l'Administration de la Guerre de mettre à la disposition des locataires des constructions abandonnées.

Dans leur détresse, les malheureux populations qui ont tant souffert se tournent vers vous, leur député national.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, que vous entendiez leurs cris d'angoisse et que vous sachiez les apaiser.

Avec tous mes remerciements, veuillez agréer, etc.

DRAMES MARITIMES

Trois matelots ont péri au cours de l'incendie d'un pétrolier

Le 20, un message reçu aujourd'hui par le commandant de la station de sauvetage de Dunkerque, annonçait que trois matelots ont péri au cours de l'incendie d'un pétrolier.

Deux naufragés se sont noyés en regagnant la côte à la nage

Le 20, deux naufragés se sont noyés en regagnant la côte à la nage. Ils avaient été secourus par un pêcheur de la commune de Bourgas.

Brûlée vive devant son mari

Mme Marie Wolzkmuth, âgée de 45 ans, demeurant rue de la République, a été brûlée vive devant son mari.

A propos d'une note confidentielle du Reich concernant les prestations

Après diverses reprises et émanant de sources dignes de foi, la nouvelle s'est répandue que le gouvernement du Reich avait récemment émis une note confidentielle concernant les prestations en France.

Deux enfants ont été asphyxiés

Bourgas, 30. — Une ménagère, Mme Mazer, avait allumé ce matin dans sa chambre pour se réchauffer un réchaud à charbon de bois, dans lequel se trouvaient deux enfants.

La proxénète de Fenain restera 3 ans en prison

Nous avons relaté dans quelques précédentes colonnes la venue de Fenain, née Marie Tison, proxénète à Fenain, Bouillout à des « Sidis », des filles de la Nation.

La Téléphonie sans fil en Allemagne

Avec l'argent qu'il nous doit, le Reich s'assure

un outillage économique de premier ordre

Depuis quelque temps, on s'occupe beaucoup en France, et surtout dans notre région, de l'amélioration des relations télégraphiques et téléphoniques, rendue nécessaire par la reprise évidente de l'activité économique dans le pays entier.

M. Paul Laffont, sous-secrétaire d'Etat aux P.T.T. a déclaré dernièrement, en effet, que de 1919 à 1922, les Allemands ont dépensé six milliards de marks pour l'amélioration de leurs services télégraphiques et téléphoniques.

En 1920, ils ont dressé, en outre, un vaste programme d'extension, dont l'exécution en cours ne coûtera pas moins de 14 milliards.

La ne s'arrêtera pas les efforts faits par nos ennemis pour constituer un outillage économique de premier ordre.

Il y a à quelques semaines, en effet, après les essais fructueux pratiqués dans toute l'Allemagne, vient d'être définitivement créé un service régulier de téléphonie sans fil.

Les travaux d'installation des récepteurs ont été menés de telle sorte que 100 localités importantes sont déjà desservies.

Les nouvelles parvenues à l'Eldienstelegraph, à Berlin, de tous les points du globe, sont transmises à une Centrale, d'où les hauts voix dans un microphone, émis sont immédiatement communiqués à tous les centres desservis.

Les avantages de la téléphonie sans fil ne seront pas réservés à la classe privilégiée.

Pour imiter les masses populaires, à l'usage de la téléphonie sans fil, des cours pratiques seront donnés dans tous les centres disposant de récepteurs.

Les travaux techniques effectués permettent de croire que ces cours pourront continuer.

Pour la diffusion de la téléphonie sans fil

Indépendamment de l'initiative gouvernementale, une Société privée, approuvée, vient de se créer, dans le but de donner à titre d'essai dans dix villes du Reich, à ses propres frais, une audition quotidienne de téléphonie sans fil.

Par ce système, fonctionnant déjà en Amérique, les politiciens, les savants, les artistes, pourront se faire entendre tous les soirs à dix milliers d'Allemands.

Les programmes hebdomadaires sont déjà établis. Ils donneront, le samedi, une audition musicale, le mardi, une conférence scientifique, le mercredi, une soirée humoristique ; le jeudi, l'étude d'un problème social ; le vendredi, une heure de chant et de déclaration ; le samedi, une conférence politique, et le dimanche, un cours économique et de perfectionnement pour jeunes gens et jeunes filles et artisans.

Des installations pourront être aménagées pour donner des cours professionnels dans des exploitations industrielles.

Un Comité spécial sera créé pour contrôler la valeur des auditions et veiller à ce qu'un enseignement sérieux soit donné aux auditeurs.

Les dépenses effectuées en Allemagne pour l'amélioration des services téléphoniques et la diffusion de la téléphonie sans fil ne doivent pas nous laisser indifférents.

Il y a un peu plus d'un an, on donnait au Théâtre municipal de Lille, pour la première fois en Europe, un concert de téléphonie sans fil.

En Allemagne, où les régions dévastées n'existent pas, on prépare l'avenir en trois ans de temps.

LA CONFÉRENCE DE LAUSANNE

Une détente sensible a été constatée

Les Alliés sont d'accord pour ne soumettre que la question des détroits aux Russes.

Il y a à Lausanne une détente sensible. La menace de conflit entre les Alliés est écartée.

La Russie ne sera admise à la discussion que sur les questions qui se rapportent directement au régime des Détroits.

La réponse à la demande russe fut immédiatement redonnée et remise aux délégués des alliés.

Le ministre tchéco-slovaque veut hâter les discussions.

Lausanne, 30. — M. Benès redoute que les plénipotentiaires de Lausanne et de Genève, les gouvernements ne s'hyponotisent eux-mêmes.

Les idées du ministre tchéco-slovaque ont été approuvées par les grandes délégations alliées.

Les Russes vont répondre à la note des Alliés.

Lausanne, 30. — On ne prévoit aujourd'hui aucun développement important de la situation.

LES « COULONS » A LA CHAMBRE

Ces sympathiques volatiles vont avoir les honneurs de la tribune parlementaire

Les coulonneux, si nombreux dans notre région du Nord, vont jubiler !

Non seulement le Conseil Général, au cours de sa dernière session, a consacré presque toute une séance à la défense de leur sport favori, mais le Parlement lui-même s'occupe de la question et s'efforce de leur donner entière satisfaction.

L'actif et dévoué maire de Watrelos, notre ami Briffaut, a eu le mérite, par son initiative clairvoyante, d'attacher le grelot, dont les notes argentines s'épandent aujourd'hui, en concert d'harmonie, sur le pays tout entier, pour une œuvre de réalisation prochaine, heureuse, féconde et utile.

Un autre de nos vieux et fidèles camarades, François Lefebvre, député-maire de Denain, animé des mêmes idées saines et patriotiques, vient de présenter à la Chambre une proposition de loi ayant pour objet la réglementation de la colombophilie et l'utilisation des pigeons-voyageurs.

Notre distingué Préfet, M. Mc. ain, avait appuyé de son autorité avisée les observations et réclamations exposées par Briffaut devant notre Assemblée départementale.

Élargissant ce champ d'action commune, François Lefebvre a voulu lui donner une ampleur affirmée par un texte de portée législative, pour ne pas limiter à un seul département un effort d'intérêt national et un moyen de salubre délassement populaire.

« En fournissant de précieuses données d'expérience, dit l'exposé des motifs, la grande guerre a démontré les énormes services que les pigeons voyageurs sont susceptibles de rendre aux armées. Grâce à eux, les liaisons entre les corps de troupes isolés et le commandement furent régulièrement assurées. »

Le général Pélain, défenseur de l'ordonnance, a d'ailleurs rendu un public hommage à ces vaillants auxiliaires de notre victoire, en écrivant dans un rapport au Ministre de la Guerre : « Les liaisons téléphoniques sont toujours interrompues dans la zone des attaques. Les renseignements transmis par courriers arrivent difficilement et avec de grands retards, par suite de l'état du terrain et de la violence des barrages. Les signaux optiques, obscurcis par la fumée, les coups de feu, les bombes, les incendies, les observations aériennes, dans de nombreuses circonstances défectueuses, ne permettent pas de fixer le commandement d'une manière précise sur la marche du combat. Seuls, les pigeons-voyageurs remplissent leur mission en toutes circonstances et, malgré les bombardements, la poussière, la fumée, ou la brume, apportent dans un délai relativement court les précisions sur les troupes engagées. »

LES TERRIBLES BANDITS de la VILLETTE sont JUGÉS

Tissier EST CONDAMNÉ A MORT René Jean aux travaux forcés à perpétuité Leurs complices à des peines diverses

Paris, 30. — C'est aujourd'hui que l'infamie des bandits de la Villette a eu son dénouement devant la Cour d'assises. Un seul des membres de la terrible bande, Tissier, a été condamné à la peine capitale ; le chef, René Jean, ira au bagne toute sa vie ; leurs complices ont été condamnés à des peines diverses : travaux forcés, réclusion et prison.

M^e Capinchi défend Georges Allard, de Douai

L'ouverture de cette audience, à 12 heures 45, la parole est donnée à M^e Capinchi, avocat de Georges Allard, celui qui défendit Meneses Charner, le bandit du rapide Paris-Marseille et Paul Boppe devant les assises de Nancy.

M^e Capinchi se borne à demander pour son client les circonstances atténuantes. Georges Allard, originaire de Douai, a porté des coups de matraque à la tête de l'encaisseur Boselli ; c'est un des rares accusés qui reconnaissent l'acte qui lui est reproché.

« On lui lie le compte, du moins, de son aveu et comme il a déjà fait 18 mois de prison préventive pour une affaire qui, en somme, dans les circonstances de René Jean, serait allée devant le tribunal correctionnel, M^e Capinchi demande donc, pour Georges Allard, le bénéfice des circonstances atténuantes.

M^e Kahn plaide la cause de Louis Tissier

M^e Kahn prend la parole pour présenter la défense de Louis Tissier ; il fait tout d'abord un portrait de ce gros garçon à menton épais.

« Les renseignements recueillis sur son compte ne sont pas favorables, mais en ce qui concerne ses moeurs seulement ; c'est peut-être un homme peu scrupuleux, aimant la bonne chère, le jeu, tous les jeux, se laissant vivre, se laissant même entretenir pour vivre. Mais de là à le représenter comme un assassin, c'est aller un peu loin ; ce gros garçon qui aime ses amis, qui a horreur des complications, serait celui-là même qui aurait frappé avec un marteau Mlle Desrochers, qui l'aurait pélinée, qui l'aurait sauvagement achevé, en lui fracassant la figure. René Jean, lorsqu'il accuse pour se défendre, accuse à tort et à travers ; il manque de psychologie ; il ne se rend plus compte de sa situation, il ne se rend plus compte de sa défense sa tête. »

Jamais, au cours de la longue instruction de cette affaire, Louis Tissier ne s'est départi de ses dénégations.

« La vue à ces audiences, opposer avec sang-froid à toutes les précisions de René Jean, la tranquillité d'une conscience nette, en somme, conclut M^e Kahn, contre Tissier, il n'y a que les déclarations de René Jean, déclaration d'un assassin qui avoue pour se disculper d'abord lui-même et alors quel cas doit-on en faire, dans le doute où se trouvent les consciences. »

La proposition de loi de François Lefebvre a pour but de renforcer et compléter la réglementation actuelle sur les organismes colombophiles.

Elle dispose en particulier que les ressortissants d'une puissance étrangère alliée ou amie de la France, comme les Belges notamment, pourront installer et entretenir un colombier dans notre pays, s'ils justifient d'un séjour sur notre territoire d'au moins dix années.

Actuellement, nul ne peut obtenir cette autorisation s'il n'est français d'origine ou naturalisé français.

Il importe de faire remarquer que les Belges avant combattu dans nos rangs, pendant la dernière guerre, sont reconnus français, sur leur demande.

Elle vise à simplifier et réduire les vaines formalités administratives, désuètes et fastidieuses.

La judicieuse proposition de François Lefebvre est donc de nature à donner un puissant essor à la colombophilie, efficace instrument de défense nationale et son vote prochain par le Parlement ne peut faire aucun doute, car elle s'inspire de généreuses idées patriotiques et sociales.

En renversant les obstacles opposés jusqu'ici au développement d'un sport populaire dans nos contrées ; en écartant du cabinet des forces productives qui trop souvent s'étiolent devant le zinc par désamour, elle assurera à notre pays, sans accroissement de dépenses budgétaires, de nouvelles unités défensives et fera fuir un rayon de joie dans le cœur de nombreux prolétaires.

Drame horrible et mystérieux

Un ouvrier, sa femme et leurs enfants furent assassinés par un parent

Meyence, 30. — Un quadruple assassinat vient de plonger dans la consternation les habitants de la petite ville de Sarrebrück.

Mercredi matin, les voisins s'inquièrent de ne pas entendre aucun bruit dans l'appartement occupé par l'ouvrier et sa famille. Intrigués et n'obtenant aucune réponse à leurs appels, ils allèrent prévenir la police.

On apprend que les représentants des puissances alliées ont fait droit à la demande de la délégation russe.

Il est très évident que le trafic des armes et des munitions se fait sur une très grande échelle entre l'Allemagne et la Turquie.

Les vieilles armes, et celles auxquelles manquent des parties essentielles sont passées en contrebande à la frontière polonoise, pendant la nuit, et les parties manquantes envoyées séparément ; il suffit donc ensuite de les rassembler pour constituer de véritables engins, qui sont transportés en Turquie par la Pologne et la Roumanie.

La police polonoise, qui a eu vent de ce trafic, prend d'énergiques mesures en conséquence.

Les TERRIBLES BANDITS de la VILLETTE sont JUGÉS

Tissier EST CONDAMNÉ A MORT René Jean aux travaux forcés à perpétuité Leurs complices à des peines diverses

M^e Kahn demande aux jurés de bien peser leur terrible verdict.

Après 2 heures 1/2 de délibération, les jurés font demander les avocats.

« Le silence se fait dans la salle, qui est archicomble. Le jury fait son entrée. A 17 heures 30, la Cour entre. Le Président des Assises, prenant la parole, dit : « La Cour ne tolérera aucune manifestation dans le public. » Il prie la garde d'annuler devant la Cour tout manifestant. Puis il donne la parole au Président du Jury.

« La réponse est : « Oui » sur toutes les questions, sauf circonstances atténuantes pour Tissier, et « Oui » sur toutes les questions avec circonstances atténuantes pour René Jean, Saban, Travail, Léon Allard, Adam, Macréau, Bignon. En conséquence, Tissier est CONDAMNÉ A MORT. »

Tous les autres ont les circonstances atténuantes, sauf Georges Allard et Coquart. SONT ACQUITTÉS : Desolot et les deux Agaciers.

René Jean et Francisco di Sana encourrent la peine DE TRAVAUX FORCÉS A PERPETUITÉ.

Sont condamnés : Coquart, à VINGT ANS DE TRAVAUX FORCÉS.

Georges Allard, à DIX ANS DE TRAVAUX FORCÉS.

Léon Allard, à DIX ANS DE RECLUSION et DIX ANS D'INTERDICTION DE SEJOUR.

Travail, à DIX ANS DE RECLUSION et DIX ANS D'INTERDICTION DE SEJOUR.

Bignon, à DIX ANS DE RECLUSION.

Macréau, à CINQ ANS DE PRISON.

Saban, à SEPT ANS DE RECLUSION et CINQ ANS D'INTERDICTION DE SEJOUR.

André Adam, à CINQ ANS DE PRISON AVEC SURSIS.

Tous les accusés ont entendu sans sourcilier la lecture du jugement, sauf Bignon, qui s'est évanoui.

Les dommages à la partie civile.

Les parties civiles obtiennent les dommages-intérêts qu'elles avaient demandés, soit 72.000 francs pour M. Jouglas, patron de Mme Deferre et 94.000 francs pour M. Jreyfus, mari de Mme Dreyfus, la caissière assassinée.

Autre condamnation à mort

On croit savoir que pour Jean-Baptiste Sarreau, qui est en fuite et qui a été jugé par défaut, la Chambre du Conseil a prononcé la peine de mort.

LA TRAGÉDIE D'ATHÈNES

Le peloton d'exécution va-t-il reparaitre

Après les cinq ministres et le général fusillés, d'autres personnages sont menacés du même sort.

La nouvelle de l'exécution des ex-ministres et du commandant en chef grecs, a provoqué une grande émotion dans tous les milieux officiels. Le fait le plus significatif est le départ du ministre de Grande-Bretagne à Athènes, M. Lindley.

Le grand drame politique n'est pas terminé ; de nouvelles arrestations de personnages fidèles à Constantin ont été opérées ; des jugements vont suivre et peut-être reparaitra-t-on bientôt du peloton d'exécution.

Le roi de Grèce est prisonnier dans son palais

Athènes, 30. — Le roi de Grèce avait fait des efforts énergiques pour empêcher les exécutions capitales et il avait prié les ministres de Yougo-Slavie et de Roumanie de faire des démarches en faveur des condamnés. Il en est résulté un conflit entre lui et le gouvernement grec.

M. Venizelos aurait dit à lord Curzon que la Grèce n'était pas un dominion et que le cabinet de Londres aurait mieux fait d'intervenir à Athènes, s'il y tenait absolument, à l'époque où le roi Constantin régnait encore, et où il se lançait dans des entreprises désastreuses, que jamais l'Angleterre n'aurait essayé d'empêcher.

Que va faire l'Italie ?

Rome, 30. — Malgré les commentaires très vifs, consacrés par la presse italienne, à l'exécution des anciens ministres grecs, aucun journal ne fait prévoir que l'Italie rappellera son représentant à Athènes.

Des cartouches de fusil Lebel dans un tas d'antracite

Telle est la découverte qu'on fit dans une cave à Valenciennes.

Jeu de cartes

Le lieutenant Bourlier prévint d'urgence M. Redaut, commissaire central, qui ouvrit une enquête.

D'après les premiers renseignements, l'antracite livré chez le lieutenant Bourlier provient de chez M. Stévenard, marchand de charbons, 27, chemin des Planches.

L'enquête se poursuit.

Et trois autres généraux ont été arrêtés

Athènes, 30. — Les généraux Papoules, Doumanis et Valetta ont été arrêtés.

Vous agissez trop tard, aurait dit M. Venizelos à lord Curzon

Lausanne, 30. — Le chef de la délégation grecque a eu ce matin un entretien gracieux avec lord Curzon.

Les Mystères de Paris

DEMAIN